



Information depassement honoraire

Par **chon51**, le **22/05/2012** à **20:01**

Bonjour,

J ai effectue une radio et l on m a demande 45 e. J ai regle sans connaitre le taux de remboursement de la secu. Or je viens d etre remboursé de 26 e donc je comprends qu il y a eu depassement d honoraires. Je n ai pas ete informee de ce depassement ni au moment de la prise de rendez vous au telephone ni sur place.

N'y a t il pas une loi qui oblige a dire au patient qu il y a un depassement avant l examen?

Dans mon cas un recours est il possible?

Merci beaucoup